

SERVICES DE PSYCHOTHÉRAPIE

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Nature des services

Psychothérapie.

Demande du client

(Préciser la demande du client, le mandat donné au psychologue, ainsi que les objectifs retenus.)

Modèle théorique, approche, outils ou techniques utilisés

Le psychologue proposera une approche, des outils ou des techniques qui découlent du (des) modèle(s) *(préciser)* afin de réaliser le mandat.

Avantages, inconvénients et alternatives aux services

(Préciser).

Modalités de la prestation des services

Le nombre de séances est de *(préciser, si le nombre de séances est prédéterminé)*, à raison d'une séance par semaine *(ou autre, à préciser)*. Les rencontres sont d'une durée de *(préciser)* minutes.

OU Le nombre de séances et la durée de la psychothérapie, à raison d'une séance par semaine *(ou autre, à préciser)*, sont déterminés par différents facteurs, tels que la nature des difficultés rencontrées, les objectifs et l'évolution du traitement. Les rencontres sont d'une durée de *(préciser)* minutes.

Honoraires et modalités de paiement

L'entente sur les honoraires et les modalités de paiement est la suivante : *(préciser)*.

(Ajoutez ce qui suit si vous facturez des frais pour les rendez-vous manqués.) Sur les reçus émis dans le cas de rendez-vous manqués, les frais seront libellés comme des frais administratifs.

(Si le psychologue le juge pertinent, ajouter une mention quant aux conséquences d'un retard du client ou du psychologue aux séances.)

Cessation des services

Le client peut mettre fin à tout moment aux services professionnels. *(Si le psychologue le juge pertinent, ajouter les circonstances à l'intérieur desquelles il pourrait lui-même mettre fin aux services.)*

Confidentialité et ses limites

Le psychologue doit respecter le secret de tout renseignement de nature confidentielle porté à sa connaissance dans l'exercice de sa profession. Il ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation du client ou lorsque la loi l'ordonne ou l'autorise par une disposition expresse *(préciser, s'il y a lieu, la ou les exceptions susceptibles de survenir considérant le client et sa situation particulière)*.

Tenue de dossiers

Le psychologue doit constituer un dossier confidentiel. Le dossier est conservé dans un endroit sécuritaire verrouillé. Le client y a accès et personne ne peut y avoir accès sans autorisation expresse de ce dernier. Le psychologue est responsable de gérer la conservation du dossier, jusqu'à un minimum de 5 ans après la cessation des services.

Consentement

Je consens à recevoir les services offerts tels qu'ils m'ont été proposés. J'ai pris connaissance du présent document et j'accepte les conditions qui s'y trouvent, ayant par ailleurs obtenu des réponses satisfaisantes aux questions que j'ai posées, le cas échéant.

Nom (client) : _____

Signature (client) : _____ Date : _____